

## VILLE DE BRIANÇON



N° DEL 2015.05.27/078

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 27 mai 2015 à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur Gérard FROMM, Maire.

## CONVOCACTION

Date	21/05/2015
Affichage	21/05/2015

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	27	33

**Etaients Présents :** GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Éric, GUIGLI Catherine, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, ROMAIN Manuel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENAIRES Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Emilie.

**Thème :** TRAVAUX 3.

**Objet :** CRÉATION DU RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES SUR LES AVENUES BALDENBERGER ET PROFESSEUR FORGUES - DEMANDE DE SUBVENTIONS.

**Etaients Représentés :**

BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed.  
DUFOUR Maurice pouvoir à GUERIN Nicole.  
MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard.  
BRUNET Pascale pouvoir à BOREL Jean-Paul.  
CIUPPA Marcel pouvoir à GUIGLI Catherine.  
DAZIN Florian pouvoir à PICAT RE Alessandro.

**Absents-Excusés :**

BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, MARTINEZ Gilles, BRUNET Pascale, CIUPPA Marcel, DAZIN Florian.

**Secrétaire de Séance :** Manuel ROMAIN.

Rapporteur : Gérard FROMM.

Ce projet consiste à créer une infrastructure collectant et acheminant les eaux de pluie provenant des hauteurs de Briançon (quartier des Salettes, route de Grenoble, place du Champ de Mars...) en direction des réseaux et exutoires existants en partie basse de la ville.

Précédemment, ces eaux « claires » étaient dirigées vers les canaux d'arrosages, avec un risque d'introduction de polluants dans les jardins et potagers, ou vers les collecteurs d'égouts, surchargeant ainsi inutilement la station d'épuration intercommunale.

#### **Description des travaux récemment exécutés :**

**En 2014**, la commune a procédé à l'aménagement du Champ de Mars et de la route de Grenoble.

Pour ces aménagements, un exutoire provisoire a été utilisé en se raccordant au réseau d'eaux usées existant dans l'Avenue Baldenberger. Ce raccordement a été autorisé à titre provisoire par la Communauté de Communes qui gère le réseau.

#### **Travaux programmés en 2015 :**

- Création d'un réseau séparatif en buses ciment Ø500 sur l'avenue Baldenberger, entre le chemin du Barry et l'avenue de la Libération, y compris raccordement de toutes les grilles avaloirs existantes et descentes de toits.
- Création d'un regard répartiteur au niveau du square Termier permettant de conduire les effluents à la fois vers l'avenue de la Libération et vers l'avenue Professeur Forgues.
- Création d'un réseau séparatif en PVC Ø400 sur l'Avenue de la Libération se connectant au réseau existant en attente au niveau du haut du Chemin de la Tour.

Estimation du coût du projet - Tranche 2015 : 225 000,00 T.T.C. soit 187 500 € H.T.

#### **Travaux programmés en 2016 :**

- Création d'un réseau séparatif en PVC Ø315 sur le bas-côté de l'avenue du Professeur Forgues depuis le regard répartiteur qui aura été construit en 2015 au niveau du Square Termier  
Connexion au réseau existant en attente dans le bas de l'avenue du Professeur Forgues.

Estimation du coût du projet - Tranche 2016 : 250 000,00 T.T.C. soit 208 333 € H.T.

## AR PREFECTURE

005-210500237-20150527-DEL20150527\_078-DE  
Regu le 02/06/2015

Le plan de financement pour les deux tranches est le suivant :

	ETAT - 40%	AGENCE DE L'EAU 30%	AUTOFINANCEMENT	TOTAL
Tranche 2015	75 000 €	56 250 €	56 250 €	187 500 €
Tranche 2016	83 333 €	62 500 €	62 500 €	208 333 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter les propositions ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions, les plus élevées possibles, nécessaires à l'exécution de la présente délibération auprès de l'Etat et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

POUR : 33  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE 02 JUIN 2015

NOTIFIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,  
Gérard FROMM.



